

encommuns

Appel à contributions pour la revue *EnCommuns*

« Communs, État et Politiques Publiques »

Clôture : 15 novembre 2024

Dossier coordonné par Benjamin Coriat, Corinne Vercher-Chaptal, Fabienne Orsi et Sébastien Broca

Contrairement à ce que soutient et recommande Ostrom pour laquelle les communs, s'ils veulent perdurer et s'imposer, doivent s'instituer « *au-delà des marchés et de l'État* »¹, les communs peuvent-ils et doivent-ils lier leur sort et leur avenir à la manne et la prescription publiques ? Si la question est posée, c'est que la réflexion sur les communs se voit aujourd'hui rapportée, de manière toujours plus pressante, à une interrogation sur le rôle des politiques publiques.

Dans le champ des communs de la connaissance, dans un contexte de très fort durcissement de la propriété intellectuelle commencé il y a plus de trente ans, la tentative de revenir à certains principes de la « science ouverte » a été l'objet d'initiatives qui doivent retenir l'attention. Issue d'un mouvement créé et auto-organisé par les chercheurs eux-mêmes et donnant lieu à des initiatives variées (portées par des établissements et/ou des organismes de recherche qui rejoignent progressivement le mouvement), la « science ouverte » devient en 2018 une politique publique qui se revendique désormais comme telle. L'impulsion provient de la publication, en 2016, de l'Appel d'Amsterdam² au travers duquel l'Union européenne appelle les États à prendre des initiatives. La réponse de la France, parmi les premières, réside dans l'élaboration et la mise en œuvre successive de deux plans nationaux³. C'est ainsi que le souci de la science ouverte, notamment afin d'assurer un accès ouvert aux publications scientifiques, a quitté le champ des mouvements militants pour entrer dans celui des politiques publiques, avec ce que cela implique en termes de systématisation, financement, passage à l'échelle, évaluation, normalisation, etc. Cela ne va pas sans contre-tendances, puisque les éditeurs de grandes revues scientifiques internationales, plus cartellisés que jamais, imposent désormais - au nom de la même « science ouverte » - de payer des sommes élevées pour tout article publié, voire simplement soumis à l'appréciation des pairs. Ces changements de modèles appellent des analyses détaillées et soigneuses.

1 Cf. E. Ostrom, *Discours de Stockholm*, éditions C&F, 2021.

2 Amsterdam Call for Action on Open Science : <https://openarchiv.hypotheses.org/files/2016/06/amsterdam-call-for-action-on-open-science.pdf>

3 Le plan national pour la Science Ouverte 2018 - 2021 (https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2018/08/PLAN_NATIONAL_SCIENCE_OUVERTE_978672.pdf) et le deuxième plan national pour la science ouverte 2021 - 2024 (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/2e-plan-national-pour-la-science-ouverte-12968.pdf>).

De même en est-il, pensons-nous, dans le domaine des logiciels libres et de l'*open data* où, en France, la mission publique Etalab⁴ placée sous l'autorité du Premier ministre, a notamment publié une Licence ouverte qui s'applique à l'ensemble des réutilisations libres gratuites de données publiques, issues des administrations de l'État. Les administrations comme les citoyens peuvent ainsi publier des jeux de données, partager des ressources et référencer les réutilisations des données. Que pèsent ces initiatives et quelle peut être leur portée dans un monde où l'essor de l'IA semble encore exacerber les enjeux de propriété intellectuelle et d'accès à la connaissance ? Quels rôles les pouvoirs publics peuvent-ils et sont-ils prêts à jouer ?

Si l'on se tourne vers les communs « tangibles » au niveau local, il est désormais relativement fréquent que municipalités, mairies ou collectivités territoriales s'associent aux communs (souvent au sein de SCIC⁵) pour favoriser la revitalisation de telle ou telle activité, au sein de territoires frappés par la crise et la désindustrialisation. Les coexistences et coopérations ne sont pas toujours aisées, mais elles attestent d'une volonté partagée de faire face, au sein de nouveaux « partenariats public-communs », qui souvent sont encore à la recherche des bonnes manières de faire.

Au niveau plus central, qu'il s'agisse des « Appels à Communs » (de l'Ademe par exemple) ou des multiples « Appels à projets » façonnés par la puissance publique et lancés, par exemple à partir d'un « GIP Tiers Lieux » (sous l'autorité de quatre ministères), la puissance publique semble vouloir s'appuyer sur certaines initiatives citoyennes auto-organisées pour en favoriser l'essor mais aussi souvent, il faut en faire le constat, pour tenter de manière plus ou moins explicite de les subordonner à des objectifs définis hors d'eux⁶.

Il est temps que ces pratiques et expérimentations, multiples et souvent contrastées, fassent l'objet, après analyse et investigation, d'un débat public. C'est donc dans ce contexte, riche en opportunités nouvelles mais aussi porteurs de risques supplémentaires pour les communs, que la revue *EnCommuns* lance le présent appel à contributions. Les contributions attendues visent les deux objectifs suivants :

- *analyser les différentes politiques publiques* promues vis-à-vis des communs ou des Tiers Lieux, afin de mettre en évidence leurs objectifs, leurs effets attendus et obtenus, ainsi que les ingénieries à travers lesquelles elles se mettent en place ; sont concernées ici tant les initiatives lancées au niveau national que celles déployées au niveau local ; des études de cas ont ici toute leur place ;
- *réfléchir à ce que pourrait et devrait être une politique publique* permettant de favoriser le déploiement des communs. Comment et par qui

4 Etalab, politique publique de la donnée : <https://etalab.gouv.fr>.

5 La SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) est une forme juridique, qui permet d'associer dans sa gouvernance plusieurs partenaires distincts.

6 Voir l'ouvrage de A. Burret, *Nos Tiers-Lieux*, FYP éditions, 2024, ainsi que la conclusion de l'ouvrage *Les Communs de Proximité* sous la direction de B. Coriat, J. Loizeau et N. Alix, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.editions-science-et-bien-commun.org/les-communs-de-proximite/>

devrait-elle être construite ? À travers la mise en œuvre de quels instruments ? Pour viser quels objectifs ?

Sur ces deux aspects, des expériences étrangères ou des comparaisons internationales sont les bienvenues.

Calendrier :

- Les premières versions des articles devront être soumises avant le 15 novembre 2024. En cas d'acceptation, elles pourront ensuite donner lieu à des « va-et-vient » avec le comité de rédaction et les coordinateurs du dossier jusqu'au 1er janvier 2025 ;
- Le dossier sera publié en ligne sur le site de la revue dans le courant du 1^{er} trimestre 2025.

Format :

- Les contributions attendues sont d'un volume d'environ 30 000 signes (notes et espaces compris) et devront impérativement respecter les normes présentées dans la [charte des contributeurs](#) de la revue.

Contact :

- Toutes les contributions, ainsi que les questions éventuelles, sont à adresser à : revue@encommuns.net